

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS

(MAJ du 31.05.18)

1 – SOCIETE ALLYTEAMS : La société ALLYTEAMS SAS inscrite au RCS de Paris sous le numéro 839 599 461, dont le siège social est sis 30 Boulevard Exelmans 75016 Paris; ci-après désignée « ALLYTEAMS ».

2 - DEFINITION

Les termes débutant par une majuscule au sein des présentes, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification qui leur est donnée ci-après :

ALLYTEAMS : Désigne la société ALLYTEAMS SAS inscrite au RCS de Paris sous le numéro 839 599 461, dont le siège social est sis 30 Boulevard Exelmans 75016 Paris.

Base de données Sportif : Désigne la base de données recensant le profil de tous les Sportifs s'étant inscrit sur le Site Internet ;

Compte Entreprise : Compte personnel créé par l'Entreprise sur le Site Internet et accessible grâce au code d'accès transmis par ALLYTEAMS ;

CGU ou Conditions Générales d'Utilisation : Désigne les conditions générales d'utilisation du Site Internet, lesquelles ont pleine valeur contractuelle entre ALLYTEAMS et l'Entreprise ;

CGP ou Conditions Générales de Prestations de Services : Désigne les présentes conditions générales, lesquelles sont acceptées par l'Entreprise sans réserve lors de la création de son compte Entreprise sur le Site Internet et/ou lors de sa validation des Conditions Particulières (proposition commerciale / devis) qui ont pleine valeur contractuelle entre ALLYTEAMS et l'Entreprise ;

Conditions Particulières ou Proposition Commerciale : Désigne la « proposition commerciale (dont devis) » envoyée par ALLYTEAMS et acceptée par l'Entreprise et mentionnant les indemnités dues par l'Entreprise en cas de conclusion d'un contrat de travail ou de prestation de service entre l'Entreprise et un Sportif ;

Contrat Entreprise/Sportif : Désigne le contrat conclu entre l'Entreprise et l'un des Sportifs référencés dans la Base de données Sportif (et dont les coordonnées ont été communiquées par ALLYTEAMS à l'Entreprise) ;

Entreprise : Désigne l'entité (personne morale privée ou publique) ayant pris contact avec ALLYTEAMS afin d'accéder à la base de données Sportif et aux coordonnées d'un ou plusieurs Sportifs et disposant d'un Compte Entreprise sur le Site Internet ;

Indemnités : Désigne les indemnités visées à l'article 7 et aux Conditions Particulières dues par l'Entreprise auprès d'ALLYTEAMS en cas de conclusion d'un contrat de travail ou de prestation de service avec l'un des Sportifs en contrepartie des Prestations et obligations d'ALLYTEAMS ;

Prestations : Désigne les prestations mentionnées dans les Conditions Particulières et dans les présentes que s'engage à effectuer ALLYTEAMS à l'égard de l'Entreprise ;

Site Internet : Désigne le site internet accessible depuis l'adresse URL : <https://ALLYTEAMS.com/>

Sportif et/ou professionnel : tout sportif en exercice ou retiré de l'activité sportive et qui exerce ou a exercé une pratique sportive de manière professionnelle ou à un niveau lui ayant permis de participer à une épreuve de niveau nationale et/ou internationale et qui souhaite être mis en relation avec un Client par l'intermédiaire d'Allyteams.

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS

(MAJ du 31.05.18)

3 – OBJET DES CGV – CHAMP D'APPLICATION DES CGV

Les présentes ont pour objet de définir les termes et conditions applicables aux relations entre ALLYTEAMS et l'Entreprise aux termes desquelles ALLYTEAMS met – sous les conditions énoncées aux présentes et aux Conditions Particulières - à disposition de l'Entreprise sa base de données de Sportifs et les coordonnées des Sportifs sélectionnés par l'Entreprise, afin de lui permettre de conclure un contrat de travail ou de prestation de services avec l'un d'eux.

Les CGV s'appliquent dès lors que l'Entreprise dispose d'un Compte Entreprise sur le Site Internet lui permettant d'avoir accès à la Base de données Sportifs.

4 – ACCEPTATION ET OPPOSABILITE DES CGV – DUREE

Les CGV sont opposables à l'Entreprise et ont pleine valeur contractuelle entre les Parties à compter de l'inscription de l'Entreprise sur le Site Internet et ses dispositions s'appliquent en particulier à chaque conclusion d'un Contrat Sportif/Entreprise ; l'Entreprise déclarant préalablement en avoir eu communication ou accès (notamment via le Site Internet sur lequel elles sont accessibles), en avoir pris connaissance et en avoir accepté l'intégralité des termes sans la moindre réserve. Toute tolérance ou renonciation exceptionnelle de ALLYTEAMS, dans l'application de tout ou partie des présentes, ne saurait valoir modification des présentes Conditions Générales de Prestation qui demeureront pleinement applicables, ni être susceptibles de créer un droit quelconque. La mise à jour des Conditions Générales de Prestations pourra intervenir à tout moment à la discrétion de ALLYTEAMS, la version applicable à toute Prestations demeurant néanmoins la version en vigueur à la date de la signature des Conditions Particulières. L'acceptation des présentes emporte acceptation des conditions générales d'utilisation du Site Internet.

Les CGP s'appliquent aussi longtemps que le nécessite les Prestations et pour la durée de détention par l'Entreprise d'un Compte Entreprise.

5 – OBLIGATIONS D'ALLYTEAMS – LIMITATIONS

5.1 Obligations d'effectuer les Prestations

ALLYTEAMS s'engage à effectuer les Prestations avec diligence ; à ce titre, elle s'engage :

- à donner accès à la Base de données Sportifs à l'Entreprise sous les réserves convenues aux présentes (et notamment de la création préalable par l'Entreprise d'un Compte Entreprise et d'indisponibilité technique du Site Internet) ;
- à transmettre les coordonnées du Sportif duquel l'Entreprise souhaitera se rapprocher aux fins de lui proposer un Contrat Sportif/Entreprise ;
- à approvisionner la Base de données Sportif de nouveaux profils de Sportifs dans le cadre d'une obligation de moyen ;
- à s'assurer que les données personnelles des Sportifs dans la Base de données Sportifs ont été collectées et sont conservées conformément à la réglementation en vigueur et notamment au regard du règlement européen 2016/076 sur les données personnelles, de telle sorte que l'Entreprise ne soit jamais inquiétée en prenant attache avec le Sportif.

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS

(MAJ du 31.05.18)

ALLYTEAMS s'engage en outre à assurer une confidentialité absolue aux copies des Contrats Sportif/Entreprise que lui communiquera l'Entreprise.

5.2 Limites d'engagements d'ALLYTEAMS

ALLYTEAMS n'est pas mandataire de l'Entreprise dans le cadre de sa mise en relation avec le/les Sportifs et ne supporte aucune obligation de conseil à cet égard. Par ailleurs, ALLYTEAMS ne pourra jamais être partie et signataire d'un Contrat Sportif/Entreprise.

En conséquence, ALLYTEAMS ne supporte aucune obligation auprès de l'Entreprise (et ne saurait voir sa responsabilité engagée à cet égard) au titre:

- d'une adéquation des profils présents dans la Base de données Sportif avec le profil recherché par l'Entreprise ; ALLYTEAMS ne supporte au demeurant aucune obligation de sélection des Sportifs en fonction d'un profil recherché par l'Entreprise, à charge pour cette dernière de faire sa propre sélection ; toute assistance éventuelle et ponctuelle – qui ne pourra jamais constituer pour l'avenir une obligation sur les mises en contact ultérieures – qu'effectuerait ALLYTEAMS auprès de l'Entreprise pour faire une sélection de Sportifs ne pourra engager sa responsabilité ; dans une telle hypothèse, l'Entreprise communiquera des critères sérieux, précis et réalistes sans jamais toutefois que ceci ne soit créateur d'une quelconque obligation à la charge d'ALLYTEAMS (de résultat ou de moyen)
- du consentement des Sportifs référencés dans la base de données à la proposition de Contrat Sportif/Entreprise que lui formulerait l'Entreprise ;
- de la disponibilité des Sportifs – notamment contractuelle (absence d'exclusivité consentie à un tiers notamment par le Sportif) – (même en cas de sélection ponctuelle par ALLYTEAMS à la demande de l'Entreprise en fonction du profil recherché) ;
- des capacités et la « performance » finale du Sportif sélectionné par l'Entreprise dans la réalisation de ses prestations auprès de l'Entreprise ; ALLYTEAMS ne pourra en particulier jamais être responsable en cas de défaillance du Sportif dans la réalisation de ses prestations en tout ou partie et aucun remboursement d'Indemnité ne sera dû.

ALLYTEAMS ne supporte en outre aucune obligation de vérification de la réalité des déclarations des Sportifs sur le contenu de leur profil, à charge pour l'Entreprise de se retourner contre le Sportif si elle subit un préjudice du fait d'une fausse déclaration.

ALLYTEAMS ne supporte qu'une obligation de moyen au titre de la disponibilité de la Base de données Sportif sur le Site Internet et du Site Internet lui-même. L'utilisation et l'accès aux fonctionnalités du Site Internet nécessite que l'Entreprise ait un accès adéquat à Internet et dispose d'un niveau de fourniture Internet suffisant. ALLYTEAMS ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles indisponibilités, ralentissements du Site Internet et difficultés d'accès qui seraient causés par une défaillance ou une

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS

(MAJ du 31.05.18)

insuffisance – quelle qu’en soit la cause – de la connexion Internet dont dispose l’Entreprise ou des agissements des tiers.

6 – OBLIGATIONS DE L’ENTREPRISE

6.1. Information :

Conclusions de Contrat Entreprise/Sportif

L’Entreprise s’engage à informer sans délai ALLYTEAMS par e-mail de la conclusion effective d’un contrat avec l’un des Sportifs référencés dans la Base de Données Sportif et dont ALLYTEAMS lui a transmis les coordonnées. Concomitamment et afin notamment d’établir le montant des Indemnités dues au titre de cette conclusion et l’objet de la prestation (de travail au sens du code du travail ou de service), l’Entreprise s’engage à envoyer à ALLYTEAMS copie du Contrat Sportif/Entreprise par e-mail.

L’Entreprise veillera en conséquence à ce qu’aucune clause – notamment de confidentialité – ne vienne compromettre son droit à une telle communication d’une copie du Contrat Sportif/Entreprise à ALLYTEAMS.

Situation financière de l’Entreprise

L’Entreprise s’engage à informer sans délai ALLYTEAMS de toute cessation de paiement, de placement en sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire et s’engage à apporter la même information auprès du Sportif sélectionné par ses soins avant toute conclusion d’un Contrat Sportif/Entreprise.

6.2. Objet du Contrat Sportif/Entreprise :

L’Entreprise s’interdit de faire signer un Contrat Sportif/Entreprise :

- Ayant pour objet une prestation sportive de la part du Sportif et garantit à cet égard ALLYTEAMS que l’objet du Contrat Sportif/Entreprise ne placera jamais cette dernière dans le statut d’agent sportif au sens du code des sports et de la loi ou réglementation applicable ;
- Ayant pour objet une prestation contraire aux bonnes mœurs ou à l’ordre public.

6.3 Respect des CGU

L’Entreprise s’engage au strict respect des CGU du Site internet et notamment à conserver secret et confidentiel les codes d’accès à son Compte Entreprise, ALLYTEAMS ne pouvant être responsable de toute usurpation d’identité sur le Site Internet et demande survenue sous les identifiants de l’Entreprise.

6.4 Confidentialité des coordonnées des Sportifs

L’Entreprise s’interdit de manière absolue à toute communication des coordonnées d’un Sportif auxquelles elle aurait eu accès par l’intermédiaire d’ALLYTEAMS à tout tiers et se porte fort du respect de cette confidentialité par son personnel.

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS

(MAJ du 31.05.18)

7- INDEMNITES

En contrepartie des engagements pris par ALLYTEAMS (tels que figurant aux Conditions Particulières et aux présentes (art.5)), l'Entreprise versera à ALLYTEAMS les Indemnités mentionnées dans les Conditions Particulières.

A défaut de mentions d'indemnités différentes dans les Conditions Particulières pour quelque raison que ce soit (et qui s'appliqueront par priorité), les conditions ci-après s'appliqueront :

En contrepartie des prestations ci-dessus, l'Entreprise versera à ALLYTEAMS les montants d'indemnités suivants, lesquels sont fonction de la nature de la prestation à effectuer par le Sportif et de son niveau de rémunération :

En cas de signature d'un Contrat de Travail :

- Lorsque le montant de la rémunération brute annuelle du Sportif est inférieur à 30.000 € (trente mille euros) : le Client versera à la société Allyteams une Indemnité de 1.500 € HT (mille cinq cent euros hors taxe) ;
- Lorsque le montant de la rémunération brute annuelle est égal ou supérieur à 30.000 € (trente mille euros) : Le Client versera à la société Allyteams la somme de 2.500 € HT (deux mille cinq cent euros hors taxe).

En cas de conclusion d'un contrat de prestation de services (notamment : coaching, team building, conférence etc.) :

- L'Entreprise versera à la société ALLYTEAMS une Indemnité équivalant 10% HT (dix pour cent hors taxe) du montant total hors taxe de l'indemnité de prestation de service convenu audit Contrat Sportif / Entreprise de prestation de service.

Les Indemnités ont pour fait générateur la conclusion d'un Contrat Sportif/Entreprise de travail ou de prestations de services ; l'Entreprise s'engage à cet égard à faire signer un contrat écrit au Sportif sélectionné et à le communiquer sans délai à ALLYTEAMS dans les conditions précitées (art.6.1 « *Obligation d'information* »). En cas de non-communication d'une copie du Contrat ou d'absence d'information de la conclusion du Contrat Sportif/Entreprise mais dont ALLYTEAMS aurait appris la survenance, ALLYTEAMS se réserve le droit de facturer à l'Entreprise, à titre forfaitaire, un montant d'indemnité de 2.500 euros HT. En absence d'un contrat écrit malgré les engagements précités à ce titre, ALLYTEAMS se réserve le droit de facturer à l'Entreprise, à titre forfaitaire, un montant de 2.500 euros HT.

L'indemnité est due à ALLYTEAMS même si l'Entreprise conclut un Contrat Sportif/Entreprise avec un Sportif dont ALLYTEAMS lui avait précédemment communiqué les coordonnées pour la conclusion d'un précédent Contrat Sportif / Entreprise (finalement conclu ou non). L'indemnité est encore due à

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS

(MAJ du 31.05.18)

ALLYTEAMS quelle que soit la durée laissée entre la date de communication des coordonnées du Sportif par ALLYTEAMS à l'Entreprise et la conclusion effective du Contrat Sportif/Entreprise (quels que soient les motifs de cette durée : négociation, refus puis acceptation etc...).

Le paiement de l'Indemnité due à ALLYTEAMS par l'Entreprise s'effectuera concomitamment à la conclusion du Contrat Sportif/Entreprise.

La facturation sera exclusivement adressée, en un seul exemplaire à l'Entreprise qui aura préalablement communiqué son adresse et copie du contrat de travail avec l'accord préalable du Sportif de haut niveau et/ou professionnel conformément à ses obligations d'informations.

Les factures sont payables au comptant, sans escompte. Tout retard de règlement donnera lieu au paiement de pénalités de retard égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal, à une indemnité forfaitaire de 40 € et à une indemnisation complémentaire en cas de dépassement (art. L.441-6 al 12 et art. D441-5 du Code de commerce).

8 – RESPONSABILITE – FORCE MAJEURE

8.1 Responsabilité

L'Entreprise est seule responsable (et en garantit ALLYTEAMS qui ne pourra jamais être inquiétée à ce titre) :

- du contenu et de la qualification (« contrat de travail » ou « prestation de service ») qu'elle donnera au Contrat Sportif/Entreprise, notamment s'agissant de la soumission dudit contrat au code du travail ; en cas de contrat ayant pour objet une prestation de travail et une prestation de service, l'Entreprise s'engage à faire signer deux contrats distincts, chaque contrat générant une Indemnité spécifique pour ALLYTEAMS ; toute éventuelle requalification judiciaire d'un contrat de prestation de service en contrat de travail n'aura aucune incidence sur l'Indemnité versée par l'Entreprise au titre de sa conclusion à ALLYTEAMS ;
- de la réalisation des formalités et déclarations auprès des organismes sociaux éventuellement exigées au titre de la conclusion d'un contrat de travail avec le Sportif.

8.2 Force majeure

Les Parties ne peuvent être tenues responsables pour un manquement à l'une des obligations mise à leur charge par le présent contrat qui résulterait de la survenance d'un cas de force majeure, tels que ceux habituellement retenus par la jurisprudence sous réserve que la partie invoquant de tels cas notifie son existence aux autres parties.

9 - DONNEES PERSONNELLES

ALLYTEAMS et l'Entreprise s'engage au strict respect de leurs obligations organisationnelles et structurelles au sens du règlement européen dit « RGPD » afin de garantir la confidentialité des données

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS

(MAJ du 31.05.18)

personnelles en particulier des Sportifs. En cas de difficulté, l'Entreprise pourra prendre attache avec le Délégué à la protection des données personnelles d'ALLYTEAMS.

L'Entreprise dispose notamment d'un droit d'accès, de modification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de ses propres (et éventuelles) données personnelles au sens du RGPD transmises en adressant toute demande en ce sens par mail à l'adresse suivante : contact@allyteams.com ou d'adresser un courrier au siège 30 boulevard d'Exelmans 75016 PARIS. Elle joindra une copie de la pièce d'identité de la personne concernée par les données personnelles ciblées.

L'Entreprise s'engage à avertir sous 48 heures ALLYTEAMS de toute perte ou violation de données personnelles qui concernent un Sportif et à en avertir la CNIL sous 72 heures au plus tard.

L'Entreprise pourra et devra prendre connaissance de la politique de confidentialité des données personnelles d'ALLYTEAMS directement sur le Site Internet.

10 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

ALLYTEAMS est propriétaire de tous les droits de propriété industrielle attachés au Site Internet (ergonomie, code, graphisme etc...), à son nom ALLYTEAMS (marque, nom de domaine...) et de ses bases de données notamment Base de données Sportif. L'Entreprise s'interdit toute appropriation, extraction ou reproduction de ladite Base de données Sportif à cet égard.

Toute reproduction, représentation, modification, adaptation de ces droits est strictement interdite et constitue une contrefaçon.

Des liens hypertextes sur le Site Internet peuvent renvoyer vers d'autres sites que celui de ALLYTEAMS. ALLYTEAMS dégage toute responsabilité dans le cas où le contenu de ces sites contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires.

11 - CONFIDENTIALITE

ALLYTEAMS s'impose une confidentialité absolue des Contrats Sportifs/Entreprise auquel elle aura accès, sauf en cas de recours judiciaires ou de besoins fiscaux.

L'Entreprise s'impose une confidentialité absolue à l'égard des tiers sur toutes données personnelles auxquelles elle aurait accès par l'intermédiaire d'ALLYTEAMS.

Plus généralement, les Parties respecteront une confidentialité sur leurs échanges et leurs relations, sauf en cas de recours judiciaire ou de besoins fiscaux.

Les présentes obligations de confidentialité s'imposeront aux Parties (et à leur personnel ce dont elle se porte fort) pendant toute la durée de leur relation contractuelle, de l'existence d'un Compte Entreprise au nom de l'Entreprise et 5 ans au-delà de la suppression du Compte Entreprise.

12 - STIPULATIONS – DROIT APPLICABLE – ELECTION DE DOMICILE - LITIGE

12.1. La nullité, la réputation non-écrite, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité de l'une quelconque des stipulations des présentes n'emporte pas de conséquences sur les autres stipulations, qui conserveront tous leurs effets.

12.2. Les CGP et les Conditions particulières sont soumises au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS

(MAJ du 31.05.18)

12.3. Pour l'exécution des présentes ainsi que de leurs suites et sauf s'il en est disposé autrement, le Client élit domicile à l'adresse qu'il aura renseignée lors de la passation de sa Commande et s'assurera du suivi postal en cas de déménagement sous sa seule responsabilité.

12.4 En cas de litige relatif à la commande, à l'interprétation ou l'exécution des présentes et de leurs suites, les Parties tenteront de trouver un accord amiable avant tout différend judiciaire. Tout litige judiciaire sera porté devant le Tribunal situé dans le ressort du siège social d'ALLYTEAMS.